

CONTRAT DE SÉJOUR – COLONIE TANGER 2026

Association intermédiaire : Frères Solidaires · Association partenaire responsable sur place : Nawrass Holiday Camps (Maroc)

Le présent contrat encadre l'inscription d'un enfant mineur au séjour organisé à Tanger, Maroc. Frères Solidaires intervient comme intermédiaire associatif et administratif ; Nawrass Holiday Camps assure l'organisation opérationnelle, l'accueil, la logistique, l'encadrement sur place et la gestion des situations d'urgence au Maroc.

Nom de l'enfant	_____
Session choisie	_____
Lieu du séjour	Tanger – Maroc
Dates	Du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____
Responsable légal	_____

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de formaliser l'inscription de l'enfant au séjour 'Colonie Tanger 2026'. Il précise les conditions générales de prise en charge, les responsabilités des parties, les documents à fournir, les modalités financières et les règles applicables pendant le séjour.

2. Organismes et répartition des rôles

Frères Solidaires agit comme intermédiaire pour la coordination, la mise en relation et le suivi administratif du dossier d'inscription.

Nawrass Holiday Camps, association partenaire au Maroc, est responsable de l'organisation sur place, de l'accueil des enfants, des transferts locaux, de l'encadrement quotidien, de la sécurité opérationnelle et de la gestion des situations d'urgence pendant le séjour.

Le représentant légal reconnaît expressément que Nawrass Holiday Camps est la structure responsable sur place au Maroc.

3. Départs et prise en charge

Le séjour est organisé avec des départs et une prise en charge depuis le Maroc uniquement, selon le point de rendez-vous communiqué avant le séjour.

À compter de la remise de l'enfant à l'équipe responsable au point de rendez-vous convenu, la prise en charge locale est assurée par Nawrass Holiday Camps jusqu'à la restitution de l'enfant à la fin du séjour.

4. Prestations comprises

Le prix du séjour comprend, sauf mention contraire, l'hébergement, les repas, l'encadrement, les activités prévues au programme et les transferts internes annoncés entre le point d'accueil et le centre.

Ne sont pas inclus les dépenses personnelles, les garanties d'assurance non comprises, les frais médicaux non couverts, ainsi que toute prestation non expressément mentionnée dans le dossier d'inscription.

5. Prix et paiement

Prix par enfant : _____

Modalités de paiement : acompte, échancier, solde et moyens de règlement selon les instructions communiquées par l'association.

Toute inscription ne sera considérée comme complète qu'après réception du dossier demandé et du règlement prévu.

6. Documents obligatoires à fournir

Le dossier doit comprendre au minimum : le présent contrat signé, la fiche sanitaire de liaison, la fiche allergies si nécessaire, la copie du document d'identité de l'enfant, l'attestation d'assurance, ainsi que toute ordonnance ou document médical utile en cas de traitement.

7. Santé, urgence et autorisation de soins

En cas d'urgence, si les représentants légaux sont momentanément injoignables, les responsables habilités de Nawrass Holiday Camps pourront faire pratiquer les soins, consultations, hospitalisations, examens et interventions nécessaires à la protection de la santé de l'enfant.

Le représentant légal reconnaît que les décisions urgentes sur place relèvent de l'association responsable opérationnelle au Maroc, à savoir Nawrass Holiday Camps.

8. Assurance

La famille s'engage à remettre avant le départ une attestation d'assurance couvrant au minimum la responsabilité civile, l'assistance, les frais médicaux et le rapatriement.

Une garantie accidents corporels et une garantie annulation / interruption de séjour sont fortement recommandées.

9. Règles de vie collective et discipline

L'enfant s'engage à respecter les consignes de sécurité et les règles de vie collective données par l'équipe d'encadrement de Nawrass Holiday Camps.

En cas de manquement grave, notamment violence, comportement dangereux, brimades, détention ou consommation de substances interdites, un renvoi anticipé peut être décidé. Les frais afférents pourront être mis à la charge de la famille.

10. Annulation, interruption et remboursement

Conditions d'annulation et de remboursement :

En cas d'interruption du séjour pour motif disciplinaire, médical ou de force majeure, les conditions de remboursement applicables seront celles précisées par l'association et le dossier d'inscription.

11. Droit à l'image

Le représentant légal autorise / refuse la diffusion de photographies ou vidéos du participant sur les supports de communication de l'association ou de ses partenaires : _____

12. Déclarations et signatures

Le représentant légal déclare avoir pris connaissance des conditions du séjour, des documents demandés, des modalités d'assurance et de la répartition des rôles entre Frères Solidaires et Nawrass Holiday Camps.

Il reconnaît que Frères Solidaires intervient comme intermédiaire et que Nawrass Holiday Camps est responsable de la prise en charge opérationnelle sur place au Maroc.

Lieu et date	_____
Nom du représentant légal	_____
Signature précédée de « Lu et approuvé »	_____